

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°230317AR042CBm

Arrêté portant réglementation du stationnement – Rue Lamartine à HONDSCHOOOTE

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par Mme VIOT Hélène de réglementer le stationnement afin d'installer une roulotte de chantier pour les travaux Flandre Opale Habitat
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

ARRETE

Article 1° - Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur une place de stationnement face au n° 17 rue Lamartine du Mardi 21 mars au Vendredi 21 avril 2023.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

Mme VIOT Hélène, pour information et exécution.

HONDSCHOOOTE, LE 17 MARS 2023

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

